COMMUNE DE VAAS
(Sarthe)
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02 octobre 2026
Affichée le : 02 octobre 2026

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.
Présents : Ghislaine LEVIAU, Clément HÉRIN, Frédéric BUZANCE, Nadia FOUQUET, Marine MASSUE, Morgane RAGNEAU, Magali SEDAINE, Jean-Philippe COLAS, Siebe POSTMA, Pierre VAILLANT, Laurent VOLUT .
Pouvoirs :
Céline Hour : Pouvoir à Magali SEDAINE
Vanessa MARTINEAU : Pouvoir à Jean-Philippe COLAS
Absents excusés :
Pascal MARTINEAU, Laurent BLIN
Secrétaire de Séance : Frédéric BUZANCE

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Ordre du jour :

-Enquête publique
-Nomination référents
- femmes victimes de violence
- Sécurité routière
-Délibération Modificative de Crédit
-Communauté de Communes Sud Sarthe
- approbation rapport d'activités
- CLECT 2026
-Intercommunalité
-SMVL
-Ecole
-travaux
-projet voyage scolaire
-Régies
-Questions diverses

- **Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2026**
 Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité

- **Enquête publique**
 Madame Leviau informe que la société CVBE a déposé une demande pour la création d'une unité de méthanisation avec un plan d'épandage de digestats route de l'Etamât.
 L'enquête publique aura lieu du 21 septembre au 19 octobre 2026.
 Le dossier est consultable en mairie. Le conseil municipal doit adopter une délibération.

Délibération n° 80/2026-10-08
Projet de création d'une usine de méthanisation

Madame Leviau informe que la société CVBE a déposé une demande pour la création d'une unité de méthanisation avec un plan d'épandage de digestats route de l'Etamât.
L'enquête publique aura lieu du 21 septembre au 19 octobre 2026.
Le dossier est consultable en mairie. C'est un dossier composé de trois classeurs, avec de nombreuses complexités.

Monsieur Frédéric Buzance, Maire-Adjoint et Monsieur Siebe Postma, donnent quelques éléments du dossier : cette unité fonctionnerait avec des apports en végétaux et en matière organique, avec un apport de déchets agricoles pour 90%. Il est envisagé un apport de 35 000 tonnes par an, soit une rotation de 2 camions par jour. L'aire de rayonnement des exploitations agricoles serait d'environ 15kms. Les apports en digestat seraient plus importants, avec un pic de 25 camions par jour en période d'ensilage. Certains élus rappellent que l'ensilage peut être destinés à l'alimentation animale en période de sécheresse.

Madame le Maire rappelle que la commune a été contactée par le porteur de projet qui était avant intéressé par l'unité foncière disponible et la présence proche des canalisations de gaz. Si ce dossier aboutit, cette unité pourrait être opérationnelle en 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- ***Prend acte de ce dépôt de dossier et de l'enquête publique en cours.***
- ***De ne pas formuler d'avis sur ce projet, certains élus souhaitant disposer de temps supplémentaire afin d'approfondir ce dossier.***
- ***Indique qu'un avis complémentaire pourra éventuellement être formulé en fonction des conclusions.***

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

➢ **Nomination référents :**

- **femmes victimes de violence**

Le conseil municipal doit nommer par délibération un ou une référente. Madame Hour Céline s'est proposée ayant eu des formations en ce sens.

Délibération n° 81/2026-10-08
Désignation référent femmes victimes de violence

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit nommer par délibération un ou une référente pour les femmes victimes de violence. Madame Hour Céline, Maire-Adjointe s'est proposée pour cette désignation car elle a eu plusieurs
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, *désigne Madame Céline Hour, Maire Adjointe, en tant que référente pour les femmes victimes de violence. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Sécurité routière**

Le conseil municipal doit nommer par délibération un ou une référente, correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux. La 1ère réunion aura lieu le 5 novembre 2026 au Mans.

Délibération n° 82/2026-10-08
Désignation référent sécurité routière

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit nommer par délibération un ou une référente pour la sécurité routière. Madame Ghislaine Leviau précise qu'elle était référente sécurité routière sous le précédent mandat.
***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**, désigne Madame Ghislaine Leviau, Maire, en tant que référente sécurité routière. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation.*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Délibération modificative de crédits :**

Le Conseil Municipal doit adopter une Délibération modificative de crédits pour abonder le programme 935 atelier technique pour un montant de 119,23€. Ce programme comprenait la dernière facture de maîtrise d'œuvre et l'alarme anti-intrusion.

Délibération n° 83/2026-10-08
Délibération modificative de crédits n°2 – abondement programme 935 atelier technique

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit adopter une délibération modificative de crédits pour abonder le programme 935 Atelier Technique pour un montant de 119,23€.
***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**, décide de faire le mouvement de crédits suivant :*
945-203 (frais études vestiaires foot) : -119,23
935-203(frais études atelier technique) : +119,23
Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Acquisition de stands :**

Madame Ghislaine Leviau fait part d'un devis pour l'acquisition de nouveaux stands car les anciens ont plus de trente ans et ils sont de plus en plus difficiles à monter (pièces détériorées).
Le Conseil Municipal doit adopter une délibération pour validation en investissement sur le programme acquisition de matériel.

Délibération n° 84/2026-10-08
Acquisition de stands

Madame le Maire fait part d'une devis pour l'acquisition de cinq stands proposé par la société Mefran Altrad. Ces stands font 3 mètres sur 6 mètres, en aluminium et bâchés, avec sac de transport. Le devis s'élève à 6 400,00€HT pour les 5 stands.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**, accepte ce devis d'un montant de 6400,00€HT pour l'acquisition de ces 5 stands, qui seront imputés en section d'investissement.*
Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

➢ **Communauté de communes Sud Sarthe :**

- **approbation rapport d'activités de la Communauté de Communes et du SPANC**

Le conseil municipal doit faire mention par délibération que le rapport d'activités 2025 de la communauté de communes et le rapport du SPANC ont bien été portés à leur connaissance (envoi par mail du 6 octobre).

Synthèse rapport d'activités communauté de communes Sud Sarthe – Commune de Vaas

1. Vaas, siège de la Communauté de communes

Le rapport rappelle que le siège de la Communauté de communes Sud Sarthe est fixé à **Loirecopark, 72500 Vaas**. Une modification statutaire confirme cette implantation.
La commune de Vaas occupe donc une place particulière dans l'organisation de l'intercommunalité.

2. Loirecopark et développement économique

Le Loirecopark à Vaas constitue l'un des principaux sites économiques de la Communauté de communes. Le rapport cite explicitement Loirecopark parmi les zones d'activités du territoire.
En 2025, plusieurs actions concernent directement ce site :
• la réhabilitation de deux anciens logements de fonction de l'armée, située sur le site de Loirecopark à Vaas, a été finalisée ;
• un réseau de chaleur dessert deux bâtiments de Loirecopark ;
• une aide de 21 490 € a été obtenue auprès de l'ADEME/Fonds Chaleur via ATESART pour ce réseau de chaleur.
Pour 2026, le rapport prévoit par ailleurs des demandes de DETR et de Fonds Vert pour la construction du futur siège communautaire à Loirecopark, à Vaas.

3. Petite enfance : le multi-accueil de Vaas

Vaas accueille l'un des trois multi-accueils intercommunaux, « Le jardin des coccinelles ». Les deux autres sont situés au Lude et à Pontvallain.
En 2025, les trois établissements ont fait évoluer leurs pratiques pédagogiques, notamment autour de la libre circulation des enfants, avec l'accompagnement d'une consultante spécialisée. Les projets pédagogiques ont également été actualisés.
Le rapport mentionne surtout une opération financière directement liée à Vaas : le fonds européen LEADER a attribué 45 000 € pour la réhabilitation du multi-accueil de Vaas.
La fourniture des repas en liaison froide des trois multi-accueils, dont celui de Vaas, fait également partie des dossiers de commande publique traités en 2025.

4. Finances et soutien aux communes

Le nouveau pacte financier et fiscal prévoit, pour la période 2026-2030, la mise en place d'un fonds de concours destiné aux communes membres afin de soutenir leurs investissements.
Chaque commune pourra présenter plusieurs projets dans la limite de son enveloppe, avec une aide plafonnée à 50 000 € pour les communes sans équipement communautaire et 30 000 € pour les autres communes.
Ce dispositif pourra donc être mobilisé par Vaas pour des projets d'investissement répondant aux conditions prévues par le dispositif.

5. Services intercommunaux bénéficiant aux habitants de Vaas

Même lorsqu'ils ne sont pas implantés à Vaas, plusieurs services intercommunaux concernent directement les habitants de la commune :

- SPANC : contrôle et accompagnement des installations d'assainissement non collectif sur les 19 communes ; le SPANC comptait 4 654 installations sur les 19 communes et a réalisé 424 contrôles en 2025.
- France Services et accompagnement numérique ;
- politiques de petite enfance, enfance et jeunesse ;
- actions de santé et de prévention dans le cadre du nouveau Contrat Local de Santé ;
- actions culturelles, sportives et associatives ;
- accompagnement en matière d'habitat et de rénovation énergétique.

Les principaux points à retenir pour Vaas

Domaine	Éléments concernant Vaas
Siège intercommunal	Loirecopark, Vaas
Économie	Loirecopark, site économique intercommunal
Bâtiments	Réhabilitation de 2 anciens logements de fonction à Loirecopark
Énergie	Réseau de chaleur de Loirecopark – aide ADEME de 21 490 €
Futur projet	Construction du futur siège communautaire à Loirecopark
Petite enfance	Multi-accueil « Le jardin des coccinelles »
Financement	45 000 € de LEADER pour la réhabilitation du multi-accueil de Vaas
Services aux habitants	SPANC, enfance, jeunesse, santé, culture, sport, numérique, habitat
2026-2030	Possibilité pour Vaas de bénéficier du nouveau fonds de concours intercommunal

En résumé

Pour Vaas, le rapport d'activité 2025 fait ressortir principalement trois enjeux : le rôle de la commune comme siège de la Communauté de communes, le développement de Loirecopark comme pôle économique et administratif, et le maintien/développement des services à la population, notamment avec le multi-accueil.

L'année 2025 a notamment vu la finalisation de la réhabilitation de deux logements à Loirecopark, la poursuite des investissements énergétiques sur le site et l'obtention de 45 000 € de fonds LEADER pour la réhabilitation du multi-accueil de Vaas. Pour 2026, le projet le plus structurant pour la commune est la préparation de la construction du futur siège communautaire à Loirecopark.

Synthèse rapport d'activités – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

1. Un service qui concerne directement les habitants de Vaas

Le SPANC assure le contrôle et le suivi des installations d'assainissement individuel sur les 19 communes de la Communauté de communes Sud Sarthe, soit **4 654 installations recensées.**
Ces contrôles concernent directement les propriétaires de Vaas disposant d'un assainissement non collectif, notamment lors des ventes immobilières, de travaux ou des contrôles périodiques de fonctionnement.

2. Bilan de l'activité 2025

424 contrôles réalisés à l'échelle intercommunale :

Nature des contrôles	Nombre
Diagnostics lors des ventes	152
Contrôles de conception	60
Contrôles de bonne exécution	63
Contre-visites	35
Contrôles de bon fonctionnement	114
Total	**424**

Le rapport ne détaille pas le nombre de contrôles réalisés spécifiquement sur la commune de Vaas.

3. Évolutions et conséquences pour Vaas

- Poursuite des contrôles sur l'ensemble des 19 communes, avec une attention particulière aux installations non conformes.
- Amélioration attendue des délais d'intervention grâce au renforcement des moyens humains du service.
- Augmentation du tarif du contrôle de bonne exécution, qui passe de **75 € à 120 €**, afin de tenir compte de la hausse des contre-visites.

4. Perspectives 2026

La Communauté de communes prévoit de renforcer le SPANC par le recrutement d'un agent supplémentaire, afin d'améliorer le suivi des installations et la qualité du service rendu aux habitants.

Le SPANC constitue un service de proximité important pour les propriétaires de la commune disposant d'un assainissement individuel. Les priorités pour 2026 sont l'amélioration du suivi des installations non conformes, la réduction des délais d'intervention et le renforcement des moyens du service.

Délibération n° 85/2026-10-08
Porté à connaissance
du Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Sud Sarthe
et du rapport d'activités 2025 du SPANC

Madame le Maire rappelle que le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Sud Sarthe et le rapport d'activités 2025 du SPANC ont fait l'objet d'un envoi préalable aux membres du Conseil Municipal qui ont pu en prendre connaissance.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, *confirme qu'il a bien pris connaissance des principaux éléments des rapports ci-dessous désignés :*

- ***Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Sud Sarthe***
- ***Rapport d'activités 2025 du SPANC***

Le Conseil Municipal indique que ces rapports n'appellent aucune observation ni aucune remarque de sa part.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Approbation de la CLECT**

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 1er octobre 2026

Délibération n° 86/2026-10-08
Approbation de la CLECT 2026

Madame le Maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.
Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de celle-ci, de définir les attributions de compensation définitives 2026.
Lors de la réunion du 1er octobre 2026 ont été abordés :

- *Rôle de la CLECT*
- *Modalités de fixation initiale du montant de l'attribution de compensation*
- *Présentation des montants d'attribution de compensation pour 2026*
- *Evaluation des charges transférées*
- *Attributions de compensation définitives 2026*

Après lecture du rapport de la CLECT, le conseil municipal est invité à approuver ledit rapport ci-dessous résumé.

Synthèse des charges transférées et montants d'attribution de compensation

Communes	Attribution de compensation fiscale	Charges transférées ADS	Charges transférées APS	Charges transférées SDIS	Charges transférées Fourrière	Charges transférées Voirie	Attributions de compensation définitives 2026
Aubigné-Racan	295 060 €	12 541,10				1 152,00	281 366,90
Château l'Hermitage	1 616 €	1 575,68		3 265	130,00	1 536,00	-4 890,68
Chenu	29 687 €	884,31	3 060,50			5 688,00	20 054,19
Coulongé	12 859 €	3 103,12				3 835,20	5 920,68
La Bruère sur Loir	26 617 €	836,07				11 225,78	14 555,15
La Chapelle aux Choux	5 931 €	1 607,83				1 555,20	2 767,97
Commune nouvelle Le Lude	809 146 €	21 850,45	21 233,97			14 310,72	751 750,86
Luché-Pringé	247 441 €	5 675,65	13 249,63			11 472,00	217 043,72
Mansigné	103 074 €	6 141,92		21 477	898,70	16 200,00	58 356,38
Mayet	402 616 €	16 641,07				10 176,00	375 798,93
Pontvallain	70 400 €	4 727,03		25 866	969,65	4 117,44	34 719,88
Requeil	13 495 €	3 070,96		17 841	667,15	2 016,00	-10 100,11
Saint Germain d'Arcé	26 938 €	1 286,27	3 060,50			7 820,16	14 771,07
Saint Jean de la Motte	28 414 €	8 151,71		14 010		10 517,76	-4 265,47
Sarcé	3 900 €	2 267,04				3 936,00	-2 303,04
Savigné sous le lude	18 417 €	1 382,74	6 327				10 707,26
Vaas	219 416 €	8 730,53				5 901,12	204 784,35
Verneil-le Chétif	11 698 €	2 958,41					8 739,59
Yvré le Pôlin	46 208 €	5 338,00		25 333	1 145,95	9 840,00	4 551,05
	2 372 933 €	108 769,89	46 931,60	107 792	3 811,45	121 299,38	1 984 328,68

Vu le Code Général des Impôts,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 1er octobre 2026,
Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 1er octobre,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le rapport 2026 de la CLECT de la Communauté de Communes Sude Sarthe. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Groupement de commandes contrôle des équipements sportifs**

Madame Ghislaine Leviau, Maire informe de la proposition de reconduction d'un groupement de commandes pour les contrôle des équipements sportifs et de loisirs porté par la Communauté de communes. Cette mutualisation permet d'obtenir des tarifs plus attractifs pour ces contrôles.

Délibération n° 87/2026-10-08
Groupement de commandes contrôle des équipements sportifs

Objet : Constitution d'un groupement de commande pour une prestation de service de contrôle solidité et stabilité des équipements sportifs, des parcours sportifs et aires de jeux de plein air.

Afin de mutualiser des procédures de marchés publics et participer à des économies sur les achats, il est proposé de mettre en place un groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.
La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 de la Code de la Commande Publique,
Vu le projet de convention annexé constituant le groupement de commande pour une prestation de service de contrôle solidité et stabilité des équipements sportifs, des parcours sportifs et aires de jeux de plein air.
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ***DECIDE*** *d'adhérer au groupement de commande pour une prestation de service de contrôle solidité et stabilité des équipements sportifs, des parcours sportifs et aires de jeux de plein air pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2027,*
- ***APPROUVE*** *le projet de convention, annexé, constituant le groupement de commande pour une prestation de service de contrôle solidité et stabilité des équipements sportifs, des parcours sportifs et aires de jeux de plein air pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2027, renouvelable 3 fois,*
- ***AUTORISE*** *le Maire à signer la convention,*
- ***DESIGNE*** *la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande,*
- ***DONNE POUVOIR*** *au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Intercommunalité :**
- **-SMVL**

Monsieur Postma fait un compte rendu : Il y a des réunions publiques prévues courant du mois d'octobre, concernant le changement de collecte pour les OM (une fois tous les 15 jours à partir du 1 janvier 2027). Il faudra faire des communications via illiwap pour la commune, comme c'est le cas de SMVL.
Suite au changement de fréquence de collecte, il faudra voir pour la commune comment s'organiser pour les OM (cantine, espace culturelle, foyer, camping). Des propositions seront envoyées par le SMVL.
Les dépôts sauvages se multiplient.
Les coûts des OM va augmenter, notamment à cause de l'augmentation des coûts énergies pour les camions de collecte.

Rapport annuel 2025 – Collecte et traitement des déchets
1. Chiffres clés du syndicat
Le SMVL assure la collecte et le traitement des déchets pour **32 communes**, représentant 33 701 habitants et 16 015 foyers.

En 2025, le syndicat a collecté :
• **20 610 tonnes de déchets** tous flux confondus.
• Soit 561,79 kg par habitant et par an.
• Les déchets sont collectés et traités à travers 4 déchèteries et un réseau de collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire.

2. Organisation du service pour Vaas
La commune de Vaas est répartie sur deux circuits de collecte, assurés le jeudi.

Type de déchets	Fréquence
Ordures ménagères	1 fois par semaine
Emballages et papiers	Tous les 15 jours
Verre	Points d'apport volontaire

Les habitants disposent également de 4 déchèteries sur le territoire syndical. L'accès des particuliers est limité à **18 entrées par année civile**, au moyen d'une carte.

3. Bilan de la collecte 2025 toutes communes

Type de déchets	Tonnage collecté
Ordures ménagères résiduelles	4 633 tonnes
Emballages et papiers	1 916 tonnes
Verre	1 600 tonnes
Déchèteries	12 474 tonnes

On constate une légère diminution des ordures ménagères (- 0,48 %) et des déchets apportés en déchèterie (- 4,57 %).
Le rapport souligne toutefois la persistance d'erreurs de tri (emballages pleins, verre dans les emballages, déchets imbriqués), qui entraînent des surcoûts pour la collectivité.

4. Éléments financiers
Les coûts nets de gestion des déchets en 2025 sont les suivants :

Poste	Coût net
Ordures ménagères	2 035 980 €
Emballages et papiers	230 517 €
Déchèteries	932 392 €

Ces dépenses illustrent le poids financier important de la collecte, du transport et du traitement des déchets pour le syndicat.

5. Faits marquants et perspectives 2026
• **Renouvellement du marché de collecte :** l'offre de la société PAPREC a été retenue en novembre 2025. Le nouveau marché prendra le relais début janvier 2027.
• **Compostage :** poursuite du développement du compostage partagé, avec 19 sites installés sur le territoire fin 2025.
• **Déchèteries :** poursuite des travaux de mise en conformité du site de Oizé, notamment en matière de sécurité incendie.
• **Prévention :** renforcement de la sensibilisation des habitants au tri et à la réduction des déchets.

Le SMVL assure un service essentiel aux habitants de Vaas, avec une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et une collecte bimensuelle des emballages et papiers.
Les principaux enjeux pour les prochaines années concernent la maîtrise du coût de traitement des déchets, l'amélioration du tri sélectif, le développement du compostage et le renouvellement du marché de collecte prévu pour janvier 2027.

➢ **Ecole :**

- Travaux : Monsieur Hérin Clément, Maire Adjoint précise que les travaux de rénovation énergétique sont en cours de finition. La chaudière de l'école maternelle sera prochainement programmable à distance.

- Projet voyage scolaire - demande de subvention : Madame Leviau fait part du projet de voyage à Paris avec les modalités de financement. Le conseil municipal doit adopter une délibération.

Délibération n° 88/2026-10-08
Demande de subvention voyage scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un projet de voyage scolaire pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 les 18 et 19 janvier 2027 avec visite du Louvre, nuitée à Paris, Visite de l'assemblée Nationale et bateaux mouche.
Le coût s'élèverait à environ 8200€ pour 47 élèves.
Madame Leviau expose le plan de financement pour la mairie :
Conseil municipal jeune 2026 – 500€ (crédits non utilisés)
Conseil Municipal jeune 2027 – 500€
Subvention mairie – 1000€
***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** accepte cette proposition de subvention (2 années budgétaires CMJ et 1000€ de la commune), soit une somme de 2000€ qui sera versée à l'APEV sur le budget 2026. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

➢ **Régies :**

Information de la DGFIP ; Les chèques ne seront plus acceptés à compter du 1er juin 2027. (cantine – camping)

QUESTIONS DIVERSES :

Devis colombarium Cimetière : une consultation est en cours

Devis film vitres cantine : une consultation est en cours pour la pose de films solaires afin de limiter les effets thermiques en cas de canicule.

Cabinet médical : la remise des plis est prévue le 30 octobre.

Fête de la pomme – 30 ans : tous les élus et les habitants sont conviés à participer à cette belle manifestation.

Psychothérapeute : Madame le Maire informe qu'une psychoténrapeute qui dispose d'une résidence sur Vaas souhaite exercer à terme sur la commune et développer sa patientèle. Elle exerce actuellement à Lilles.

Prochaines séances de conseil :
3 novembre 2026 à 20h30
8 décembre 2026 à 20h30

Le Maire, Ghislaine LEVIAU **Le secrétaire, Frédéric BUZANCE**

